

M. Nesbitt: Je croyais l'avoir exposée assez clairement, Votre Honneur, et le premier ministre suppléant a peut-être entendu l'essentiel de la question. J'aimerais simplement ajouter, en ce qui concerne les autres associations dénommées Crunch et Commune-iton Collective . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire ou au moins

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra bien permettre qu'on lui réponde avant de poser une question supplémentaire. On entendra la réponse à la première question avant de passer à la question supplémentaire.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'en ai parlé au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui se fera un plaisir de répondre en détail, demain, à la question. Je saisis pour ma part l'occasion de répondre immédiatement à une autre question précise qu'on a posée. J'ai vu une manchette dans le *Sun* de Toronto où le député a sans doute tiré sa nouvelle, traitant de l'organisation appelée Satan. Puis-je souligner à son intention que le projet relatif à la demande avait été avalisé par des organismes tels que le YMCA, le centre des arriérés mentaux . . .

L'hon. M. Hees: Ça n'a rien d'étonnant.

Une voix: S'agit-il du gouvernement?

Une voix: Du bureau du Conseil privé?

M. Baldwin: Du parti libéral d'Eglinton.

L'hon. M. Sharp: . . . et dans la même veine, par le ministre de la Santé de l'Ontario, par le Toronto Doctors Hospital et, si tout cela ne suffit pas, par la Banque de Montréal.

M. Nesbitt: Une question supplémentaire. Je demande simplement au premier ministre suppléant, que cette question apparemment inquiète quelque peu . . .

L'hon. M. Sharp: Pas du tout!

M. Nesbitt: Le premier ministre suppléant pourrait peut-être faire en sorte que l'un de ses collègues donne à la Chambre la raison pour laquelle le bureau de l'Armée du salut situé sur la rue Lisgar à Toronto s'est vu refuser une subvention destinée à l'assistance aux chômeurs. Pour ce qui est de l'adoration du diable, je ne suis pas surpris qu'il l'accepte.

M. l'Orateur: A l'ordre. En ce qui concerne la question posée par le député, je me permets de dire qu'à moins de circonstances très spéciales, les questions concernant les demandes particulières doivent normalement être inscrites au *Feuilleton*. Je comprends que les circonstances soient parfois spéciales, mais les requêtes particulières doivent autant que possible être inscrites au *Feuilleton* ou étudiées lors de l'ajournement. Je fais remarquer aux députés que nous sommes en retard.

M. Nesbitt: On devrait envoyer une longue cuillère au premier ministre pour son repas de ce soir.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Le premier ministre suppléant considère-t-il juste que le gouvernement du Canada

accorde \$26,000 de fonds publics aux adorateurs du diable, sans considérer l'origine de la recommandation?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Il m'est d'avis qu'il s'agit d'un point de discussion. Le député de Trinity demande au premier ministre suppléant de donner son opinion.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE DE VÉRIFICATION DES SUBVENTIONS PAR LE COMITÉ

M. John Lundrigan (Gander-Twillington): Afin de faciliter les questions de ce genre à la Chambre, monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre suppléant ou au leader de la Chambre qui était présent avant lui, ou au secrétaire parlementaire lorsqu'il sera de retour, s'ils étudieront un renvoi au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin d'examiner les subventions comme celle accordée aux adorateurs de satan et d'autres organisations d'importance citées par le député d'Oxford, afin que nous puissions déterminer la base sur laquelle ces décisions sont prises et recommander certaines directives permettant de donner aux représentants du peuple canadien davantage de contrôle sur l'emploi des fonds versés par les contribuables?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Nous en aurons amplement l'occasion lorsque le comité sera saisi des prévisions budgétaires du ministère en question et je suis sûr que le ministre et son secrétaire parlementaire pourront donner satisfaction aux députés.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nombre d'autres députés souhaitent encore poser des questions supplémentaires. Nous n'avons plus beaucoup de temps et nous devons permettre aux autres de poser des questions.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LA DATE DE L'ÉTABLISSEMENT DES DISTRICTS BILINGUES

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Étant donné que le rapport Duhamel sur les districts bilingues a été déposé au Parlement il y a déjà neuf mois, et étant donné que le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, a déclaré dernièrement qu'il était difficile de remplir les responsabilités d'ombudsman au sujet des langues officielles tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas proclamé l'établissement des districts bilingues, l'honorable ministre pourrait-il dire quand le gouvernement a l'intention de proclamer l'établissement des districts bilingues?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude par le conseil des ministres.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si la promulgation des districts bilingues sera faite avant les prochaines élections fédérales?